

## Une nouvelle ère dans la prise en charge ?

### Analyse

À L'ÉVIDENCE, une page se tourne. En signant l'arrêt de mort – car c'en est un – de la psychanalyse dans la prise en charge de l'autisme, la Haute Autorité de la santé (HAS) a choisi de désavouer l'approche thérapeutique qui, en France, régnait en maître depuis des décennies dans ce domaine. Parviendra-t-elle, par là même, à ce que professionnels de santé, éducateurs et familles d'autistes apaisent leurs conflits et travaillent ensemble ? Ce ne serait pas le moindre de ses mérites.

Peut-être cette exécution était-elle nécessaire. Peut-être fallait-il cet avis pour que la doxa freudienne, retranchée dans sa tour d'ivoire, refusant de se soumettre aux exigences de l'évaluation, accepte de se remettre en question. Pour apaiser la colère des parents, dont les associations se battent sans relâche depuis plus de vingt ans pour obtenir une prise en charge décente pour leurs enfants. Mais on aurait tort de croire que cette prise de position tranchée améliorera du jour au lendemain le sort des autistes. La psychanalyse, si influente soit-elle, n'a pas tant de pouvoir dans la prise en charge des autistes.

Sous son égide, c'est vrai, la pédopsychiatrie française a longtemps regardé d'un (très) mauvais œil les méthodes comportementalistes importées des États-Unis. Mais beaucoup, dans la génération montante, ont changé de point de vue : moins dogmatiques, plus pragmatiques, les jeunes praticiens sont convaincus du bien-fondé d'une psychiatrie basée sur l'existence des preuves. Si les prises en charge éducatives restent quasi inexistantes, les passerelles entre secteur sanitaire et secteur médico-social si fragiles, les portes de l'école si peu ouvertes aux enfants autistes, ce n'est pas de leur responsabilité. C'est avant

tout par incurie des pouvoirs publics. Une incurie qui valut à la France, en 2004, d'être condamnée par le Conseil de l'Europe « pour non-respect de ses obligations d'accès à l'éducation à l'égard des enfants souffrant d'autisme ».

### Des places à l'école

Les temps changent, et il faut s'en réjouir. Depuis 2005, deux plans Autisme ont été lancés, qui ont dressé l'état des lieux. Les formations se multiplient, des Centres ressources ont été créés dans chaque région, l'autisme a été déclaré « grande cause nationale » en 2012. Si la volonté politique suit, ce contexte permet d'espérer, dans un avenir proche, une efficacité de diagnostic et de prise en charge équivalente à celle des pays anglo-saxons ou d'Europe du Nord. Ce ne sera pas la panacée : cela ne l'est nulle part. Mais ce sera déjà un immense progrès.

Ce ne sera pas non plus chose aisée. Dans ses formes sévères, l'autisme suppose une prise en charge précoce et intensive, par des personnels spécialisés. Dans ses formes moins graves, il impose de multiplier, à l'instar de ce qui se fait en Suède, les places d'accueil à l'école. Tout cela demande de gros moyens, financiers, humains, structurels. Pour s'atteler à cette tâche, les pouvoirs publics pourront désormais s'appuyer sur les recommandations de la HAS, tardive mais précieuse base de travail.

Mais il leur faudra aussi cultiver l'ouverture. Car l'autisme n'est pas qu'un handicap : c'est aussi une maladie complexe et douloureuse pour laquelle des soins psychiatriques sont, hélas, souvent nécessaires. Il serait catastrophique de le nier, de privilégier les seules voies du comportementalisme ou de la camisole chimique. Les autistes ont besoin d'une approche plurielle et pacifiée. Pas d'une guerre sans fin. ■

C. V.

### Satisfaction prudente des familles d'enfants autistes

Pour elles, ces recommandations sont une victoire : après des décennies d'errance, les associations de parents d'autistes voient enfin reconnues les techniques éducatives qu'elles ont tant réclamées. « Dire clairement que ce qu'on peut faire pour accompagner une personne autiste, c'est avant tout du registre de l'éducation, c'est un acquis majeur », estime Danièle Langlois, pour qui « une révolution est à l'œuvre ». Présidente

d'Autisme France (une association forte de 10 000 familles), elle n'en reste pas moins prudente. « Encore faut-il savoir comment ces recommandations s'appliqueront sur le terrain, souligne-t-elle. Celles sur le diagnostic de l'autisme existent depuis octobre 2005, et l'immense majorité des médecins soit ne les connaît pas, soit les ignore. Nous serons très exigeants sur la façon dont tout cela va se passer concrètement. »